

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2016

CCAS d'Essey-lès-Nancy

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Le rapport d'orientations budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

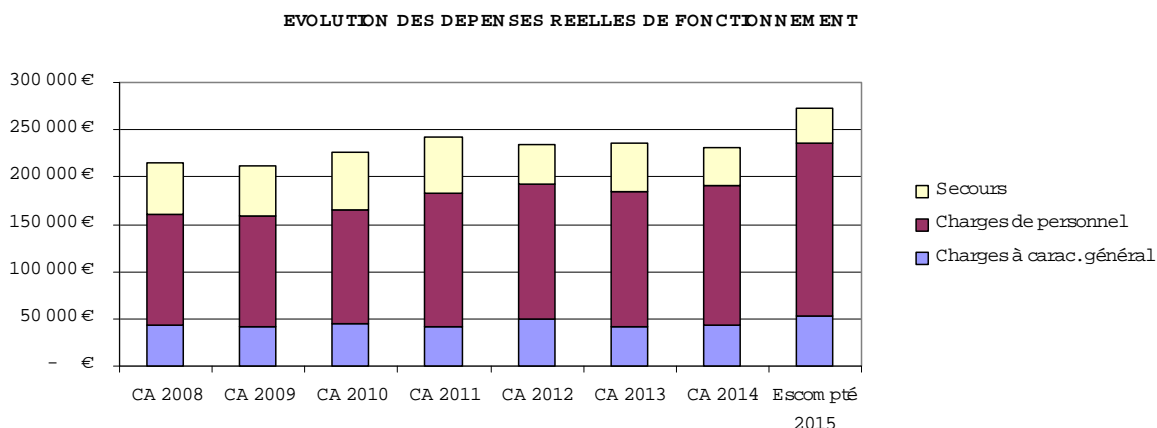
Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement



Après trois années de stabilité, le budget du CCAS a progressé en 2015 (+ 18 %) suite au transfert d'un agent de la ville sur le budget de l'établissement.

a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel communal. C'est le premier poste de dépenses de l'établissement.

Ce poste de dépenses a connu une augmentation liée à l'accueil d'un nouvel agent à temps complet dans les effectifs pour assurer des missions de lien social et de prévention et d'accompagnement des jeunes dans le cadre de la Mission Locale (+ 36 000 € environ).

Ce poste permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe avait été créé par délibération du 9 décembre 2014 pour accueillir un agent communal mis jusqu'alors gracieusement à disposition du CCAS par la ville d'Essey-lès-Nancy. Cette mutation était rendue nécessaire par la mise en place de l'entretien professionnel (décret n° 2010-716 du 29 juin 2010) qui rend obligatoire l'existence d'un lien juridique entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct pour que l'entretien ne soit pas dépourvu de fondement. L'accueil de ce nouvel agent a permis surtout de renforcer l'équipe et de permettre le développement de nouvelles actions.

Au-delà de cette évolution, l'exercice 2015 a été caractérisé par la revalorisation de 30 % des titres restaurant, qui n'avaient pas connu de progression de leur valeur faciale depuis 2008 malgré une augmentation de plus de 20 % du prix moyen des repas acquitté par les salariés d'entreprises sur la période 2008-2015. Si la prise en charge de cette revalorisation a été répartie entre l'employeur et les

agents, cette décision représente une dépense supplémentaire d'environ 770 € par an pour l'établissement.

Comme les années passées, l'exercice budgétaire 2015 a également été marqué par l'augmentation des cotisations patronales de retraite avec l'alignement des taux de cotisations sur ceux du privé (+ 200 €) et la progression des rémunérations générée par les avancements de grade et d'échelons prononcés en fin d'année précédente (+ 500 €).

Avec, par ailleurs, l'indemnisation des travaux supplémentaires (+ 850 €) effectués par les agents lors de l'organisation des élections régionales.

b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées, pour le CCAS, des charges liées à des prestations de services (téléassistance, cité pass), et l'organisation d'actions en direction de tous les publics du CCAS.

Ce poste de dépenses a progressé de 18 % en 2015. Cependant, grâce à l'important travail de recherches de subvention, ce poste n'a en réalité progressé que de 7% (cf. : recettes de fonctionnement).

L'évolution de ce poste de dépenses s'explique par :

- le paiement d'un arriéré de 1 150 € correspondant un abonnement de 2012 non facturé par le précédent prestataire ;
- le transfert d'une enveloppe budgétaire dédiée aux actions de proximité gérée auparavant au sein du budget communal ;
- La réalisation d'un projet en direction des familles accompagnées par le CCAS ;
- La mise en place d'actions en direction des seniors qui résident sur le quartier prioritaire de Mouzimpré ;
- La réalisation du document unique permettant l'évaluation des risques socio professionnels et la mise en place d'actions en faveur de la santé au travail.

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

Parmi ces aides, l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire a fortement diminué grâce à la création de l'épicerie solidaire. Le CCAS participe à son fonctionnement par le versement d'une subvention, d'un montant de 8.500 € en 2015 (budget consacré aux aides alimentaires avant 2013 : 32 000€).

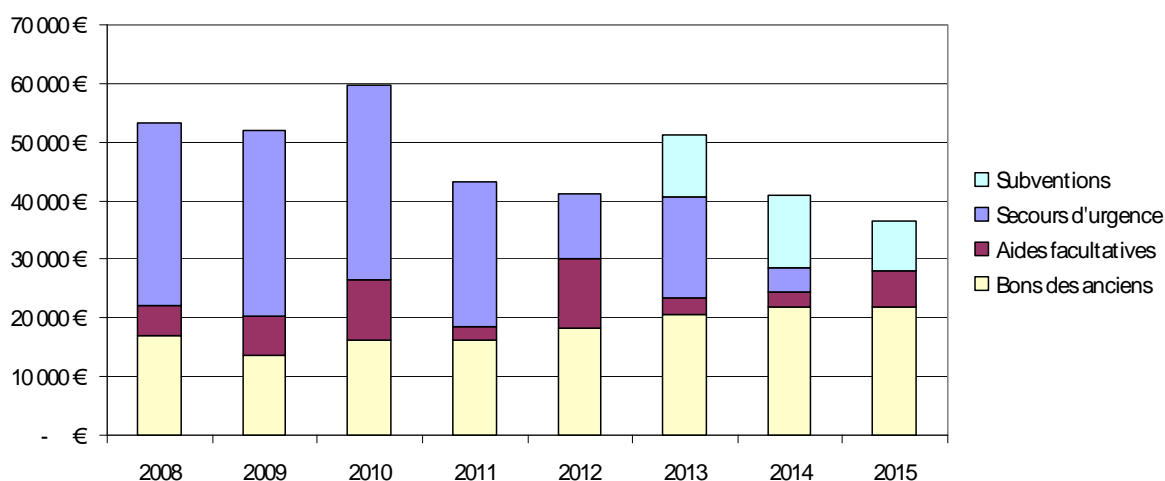
Le passage d'un système de distribution de bons alimentaires vers une forme d'intervention sociale où l'accompagnement des personnes est au cœur des

priorités a profondément transformé l'action des professionnels du CCAS en direction des ménages. En offrant un accompagnement global, sur tous les aspects de la vie quotidienne, et grâce à la participation active des intéressés, le CCAS apporte une réponse durable aux problématiques rencontrées par les familles.

Le recul des crédits affectés aux secours d'urgence, l'existence de la commission permanente et la transformation des méthodes d'intervention (accompagnement global) a permis au CCAS de délivrer davantage d'aides facultatives (près du triple par rapport aux deux exercices précédents).

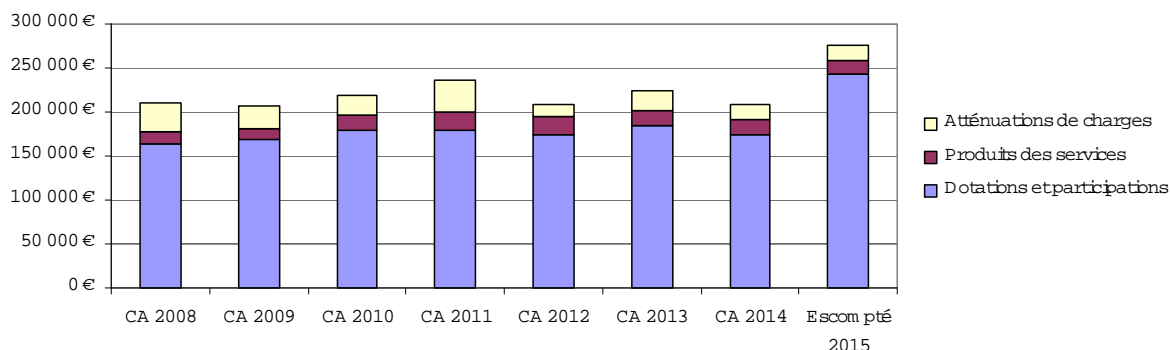
Plus globalement, le volume des aides délivrées par le CCAS tend à se stabiliser au niveau des exercices 2011 et 2012.

EVOLUTION DES AIDES ET SECOURS



B. L'évolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



En progression de près de 13.000 € en 2015 (hors subvention communale), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'accompagnement par le CCAS des bénéficiaires du RSA. A défaut d'interventions de l'assurance statutaire, ce poste de recettes est resté stable en 2015, s'établissant à environ 17 600 €.

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS, ont reculé de près de 1 800 € en 2015 avec la diminution de la demande en cité pass (pass solidarité proposé par le réseau Stan plus avantageux dans le cadre d'un usage régulier).

La progression des recettes de l'établissement, hors subvention communale provient donc principalement des subventions obtenues par le CCAS avec :

- subvention de 2 000 € de la DDCS à l'action « espace rencontres seniors »
- subvention de 750 € du Grand Nancy à l'action « espace rencontres seniors »
- subvention de plus de 4 917 € du Grand Nancy au dispositif d'aide au paiement des factures d'eau.
- subvention de 1 840 € du CDG pour la réalisation du document unique.

Il convient, enfin, de relever que l'établissement a bénéficié de recettes exceptionnelles composées des participations des seniors pour l'organisation de deux sorties à Kirrwiller et d'un voyage à Ambleteuse, et que les dons ont progressé de 50 % en 2015.

L'établissement devrait afficher un excédent de plus de 10 000 € en 2015 qui sera indispensable au règlement des rémunérations du mois de janvier, contre un résultat déficitaire de 6 525,71 € sur l'exercice 2014.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En dépit de la baisse des dotations de l'Etat à la ville d'Essey-lès-Nancy et de la difficulté de dégager durablement un nouvel équilibre budgétaire, la ville a réaffirmé son intention de ne pas imposer à l'établissement une nouvelle mesure de diminution généralisée de son budget afin de ne pas compromettre l'éventail et la qualité des services rendus aux usagers.

Le budget primitif 2016 devrait néanmoins afficher un recul de la subvention versée par la ville, dans la mesure où l'exercice 2015 permet de dégager un report.

A. Les dépenses de fonctionnement

L'inflation devant rester contenue en 2016, suite à la dépréciation de l'euro et à la chute des cours du brut, les communes et leurs établissements devraient connaître une évolution modérée de leurs principaux postes de dépenses.

1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses devrait connaître une augmentation en 2016 par la mise en place de nouveaux projets mais qui devrait être contenue grâce à la recherche de subventions.

Cette prévision tient compte de l'organisation d'un séjour en direction des familles accompagnées par le CCAS, de la mise en place des visites anniversaire pour les personnes qui fêtent leurs 80 ans, et de la poursuite des actions en direction des seniors de Mouzimpré.

2. Les charges de personnel

C'est le poste de dépenses qui devrait progresser le plus fortement en 2016 (+ 6,29%, hors recettes perçues en compensation) sous l'impact notamment des évolutions de carrière des agents (avancement de grade et nomination post-concours). L'effet « glissement-vieillesse technicité » devrait ainsi à lui seul générer une charge supplémentaire de 4 000 € par an pour l'établissement.

L'exercice 2016 devrait également être marqué par :

- la revalorisation des bonifications indiciaires versées aux agents suite au classement du quartier Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville ;
- de nouvelles mesures catégorielles concernant dans un premier temps les agents relevant de la catégorie B dont l'impact financier est encore inconnu ;
- la revalorisation des titres restaurant décidée dans le courant de l'exercice 2015 qui avait impacté seulement partiellement le budget passé ;

- l'augmentation des cotisations patronales de retraite en application du plan gouvernemental portant alignement des retraites des agents publics sur celles du privé ;
- le règlement d'indemnités aux agents pour les travaux supplémentaires réalisés à l'occasion de l'organisation des élections régionales de décembre 2015 ;
- le paiement du solde de la cotisation d'assurance statutaire de l'exercice 2015 suite au changement d'assureur.

3. Les autres charges de gestion courante

Le recul des dépenses affectées aux bons alimentaires, dont la délivrance n'est qu'exceptionnelle depuis la création de l'épicerie solidaire, permet de diminuer cette dépenses de près de 80 % par rapport à 2015.

B. Les recettes de fonctionnement

La subvention de la Ville d'Essey-lès-Nancy devrait reculée d'un peu plus de 5 % en 2016. En effet, de nouveaux projets sont prévus, mais leur réalisation fera l'objet tout comme 2015 de recherches de subventions, de l'obtention de prestations à des tarifs attractifs pour le repas des anciens, de la réalisation d'économies en matière de fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des actions basées sur le lien social que sur la consommation de services offerts.